

PROGRAMMES EUROPÉENS EN GUADELOUPE 2014-2020



L'ACTION DE L'EUROPE VERS LES TERRITOIRES

L'INTERVENTION DE L'EUROPE SE BASE SUR DES POLITIQUES COMMUNES
AUX ETATS MEMBRES

ELLE SE DIVISE EN

3 CATÉGORIES :

ESPACE INTÉRIEUR

Réglementation, normalisation,
harmonisation des législations
nationales.

POLITIQUES SECTORIELLES

Agriculture (PAC), pêche, éducation,
culture, environnement, transport,
recherche...

(Le FEADER contribue à la mise
en œuvre de la Politique Agricole
Commune pour ce qui concerne le
développement rural).

POLITIQUES DE SOLIDARITÉ ET DE COMPÉTITIVITÉ

Politique de cohésion
économique, sociale et territoriale

(Le FEDER et le FSE contribuent à
la mise en œuvre de la politique de
cohésion économique, sociale
et territoriale).

DES MODALITÉS D'INTERVENTION ADAPTÉES A CHAQUE TERRITOIRE

3 TYPES DE RÉGIONS

AVEC DES NIVEAUX D'INTERVENTION DIFFÉRENTS SELON LE DEGRÉ DE DÉVELOPPEMENT

RÉGIONS PLUS DÉVELOPPÉES

**PIB > 90% DE LA MOYENNE
COMMUNAUTAIRE**

Quatre régions françaises égalent
ou dépassent cette moyenne
Alsace (100%), Provence alpes côte
d'Azur (102%), Rhone-Alpes (108%)
et Ile-de-France (180%)

RÉGIONS EN TRANSITION

**PIB COMPRIS ENTRE 75%
ET 90% DE LA MOYENNE
COMMUNAUTAIRE**

En France métropolitaine 10 régions
sont concernées.

RÉGIONS EN RETARD DE DÉVELOPPEMENT

**PIB INFÉRIEUR A 75% DE LA
MOYENNE COMMUNAUTAIRE**

Les 20 régions les moins riches
de l'UE se situent en Bulgarie,
Roumanie, Hongrie et Pologne.
68 régions sur les 270 que compte
l'UE ont un PIB par habitant
inférieur à 75% de la moyenne
européenne.

Parmi celles-ci, on retrouve
5 régions françaises (Guadeloupe,
Martinique, Guyane, Mayotte et
Réunion).

UN CADRE STRATÉGIQUE COMMUN

LA STRATÉGIE EUROPE 2020

POUR FAIRE FACE A LA CRISE ET AUX GRANDS DEFIS DE L'UNION EUROPÉENNE, SES ETATS MEMBRES ONT FIXE

3 GRANDS DÉFIS À L'HORIZON 2020

Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir. Dans un monde en mutation, l'Union doit devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale.

Concrètement, l'Union européenne a fixé plusieurs objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique). Chaque État membre a fixé ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie.

CROISSANCE INTELLIGENTE



INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Un investissement de 3% du PIB de l'UE dédié à la recherche et à l'innovation.

CROISSANCE DURABLE



ENVIRONNEMENT

Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990,

Une utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20%,

Une augmentation de 20% de l'efficacité énergétique.

CROISSANCE INCLUSIVE



Emploi : un emploi pour 75% de la population de 20 à 64 ans.

Éducation : Taux de décrochage scolaire inférieur à 10%.
Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40% des jeunes générations.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une réduction de 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

LES FONDS EUROPÉENS

Si certaines politiques de l'union européenne sont gérées directement au niveau européen, d'autres sont déléguées aux niveaux national et régional pour une plus grande efficacité. Dans ce cadre, l'union européenne confie aux états membres la gestion d'une partie de ses crédits rassemblés sous l'appellation générique « **fonds européens structurels et d'investissement (FESI)** »

4 FONDS SONT CONCERNÉS :

FEDER

Fonds Européen de Développement Régional : il aide au financement des projets liés à l'innovation, les TIC, la compétitivité des entreprises, l'énergie et l'environnement

FSE

Fonds Social Européen : il aide au financement des projets liés à l'emploi, la formation et à l'insertion des publics en difficulté

FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : il aide au financement des projets liés à l'agriculture et au développement rural

FEAMP

Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche : il aide au financement des projets liés à la pêche et à l'aquaculture

UN CADRE NATIONAL

UN SOCLE STRATÉGIQUE NATIONAL COMMUN AUX FESI : L'ACCORD DE PARTENARIAT

Les règlements européens imposent à chaque Etat membre de mettre en place un Accord de partenariat pour la période 2014-2020.

Ce document, conclu entre l'Etat membre et la Commission européenne, définit un socle stratégique commun pour l'intervention des **FESI** sur le territoire. Il identifie la contribution attendue de chaque Etat à la Stratégie Europe 2020, et détermine en conséquence les grandes orientations de la programmation 2014-2020. L'Accord de partenariat a été adopté par la Commission européenne le 8 août 2014.

En 2014-2015, le **FSE** est complété par 310 millions d'euros au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), qui vise à favoriser l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi dans les régions européennes dans lesquelles les taux de chômage des jeunes excèdent 25%.

POLITIQUE DE COHESION (FEDER, FSE)

15,6 MILLIARDS D'EUROS

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (FEADER)

11,4 MILLIARDS D'EUROS

POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE ET DE LA POLITIQUE MARITIME INTEGRÉE (FEAMP)

588 MILLIONS D'EUROS

LES FONDS EUROPÉENS EN GUADELOUPE

La Guadeloupe bénéficie depuis plus de 20 ans de la politique de solidarité que l'Europe met en œuvre au profit de ses régions les plus défavorisées pour leur permettre de rattraper leur retard de développement.

Cette intervention communautaire rentre dans le cadre de la politique de cohésion de l'Europe qui vise à réduire les écarts entre les différentes régions de l'Union. Il s'agit de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale de l'espace communautaire, et de faire de l'Europe à terme « l'économie la plus compétitive au monde » (stratégie dite « de Lisbonne » fixée en juin 2000).



LES FONDS STRUCTURELS INTERVIENNENT EN GUADELOUPE DEPUIS 1989, À TRAVERS DES PROGRAMMES PLURIANNUELS. CES PROGRAMMES ONT DÉJÀ COUVERT 4 PÉRIODES :

1989-1993 | LES CADRES COMMUNAUTAIRES D'APPUI

2000-2006 | LE DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION (DOCUP) : 833 M€

1994-1999 | LES CADRES COMMUNAUTAIRES D'APPUI

2007-2013 | LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS (PO) : 921 M€

POUR LA PÉRIODE 2014-2020

ILS REPRÉSENTENT PLUS

D'1 MILLIARD

RÉPARTIS SUR 7 ANS

FEDER

522 MILLIONS D'EUROS

LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

65 MILLIONS D'EUROS

FEAMP

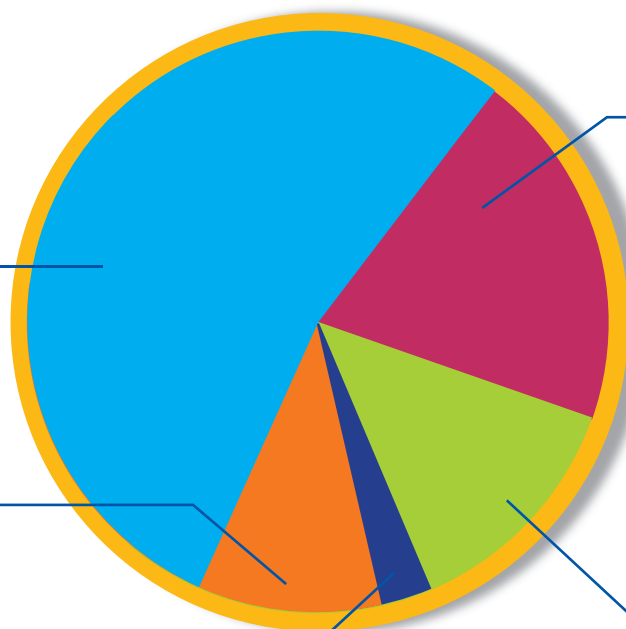
9 MILLIONS D'EUROS

FSE

254 MILLIONS D'EUROS

FEADER

171 MILLIONS D'EUROS



UNE NOUVELLE GESTION DES FONDS

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens.

A partir de 2014, le **Conseil Régional de Guadeloupe** devient ainsi autorité de gestion du **FEDER**, du **FEADER** et d'une partie du **FSE** et organisme intermédiaire avec une subvention globale pour certaines mesures régionalisées du FEAMP. **L'État** est autorité de gestion pour le FEAMP et une partie du FSE. **Le Conseil Départemental** est organisme intermédiaire avec subvention globale pour une partie du FSE (inclusion).

Pour gérer avec un maximum d'efficacité ses fonds européens, la Guadeloupe a mis en place une **CELLULE PARTENARIALE EUROPE** commune aux différentes autorités de gestion. Elle sera le guichet unique de dépôt des demandes d'aides européennes et produira des données et documents à transmettre aux différentes autorités nationales et européennes. Elle orientera les dossiers déposés vers les différents services en charge de leur instruction.

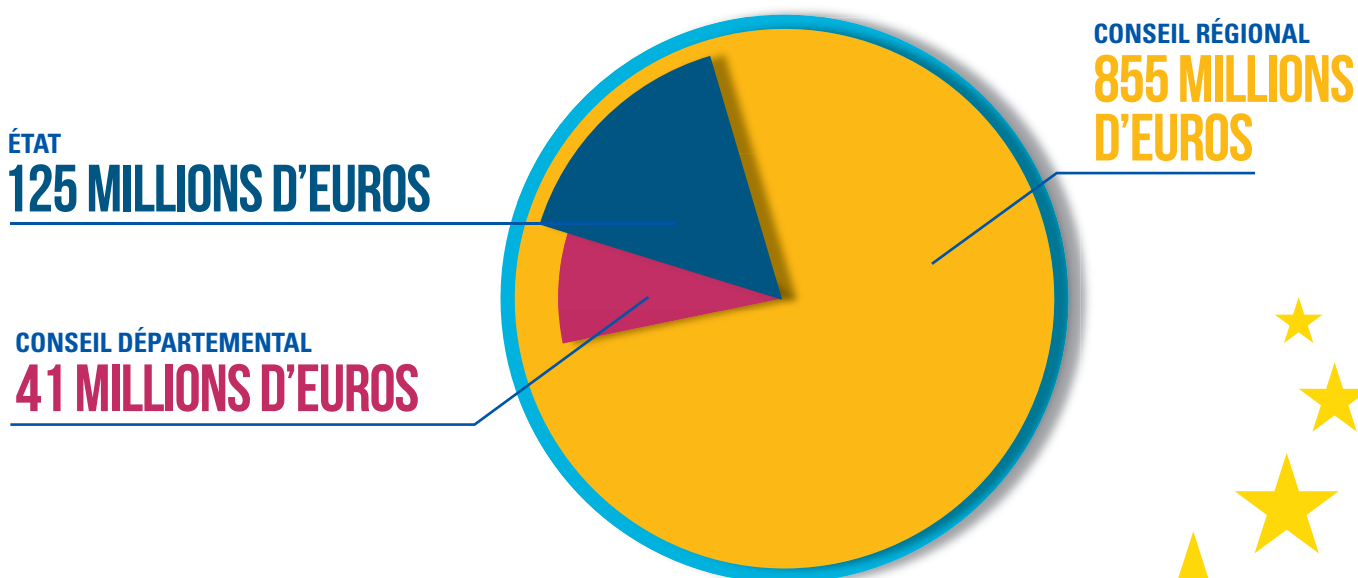
A noter que pour le FSE État, le dépôt des dossiers se fera par voie dématérialisée via la plateforme « Ma démarche FSE » accessible sur internet.

AUTORITÉS DE GESTION ET ORGANISMES INTERMÉDIAIRES EN CHARGE DE LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS



QUEL MONTANT ?

PAR AUTORITÉ DE
GESTION



QUELLE GOUVERNANCE ?

DES INSTANCES DE PILOTAGE RÉGLEMENTAIRES :

- **Comité de suivi** : associant les instances communautaires, nationales et locales, il décide des grandes orientations de gestion des fonds européens en Guadeloupe.
- **Comité régional unique de programmation** : associant le partenariat local, il décide de l'opportunité des demandes de subvention présentées par les bénéficiaires au regard des priorités définies dans les programmes.

L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ENGAGEMENT SUR DES OBJECTIFS CHIFFRES EN MATIÈRE DE RÉALISATIONS

Chaque projet soutenu par les fonds européens fera l'objet d'une convention dans laquelle le bénéficiaire s'engagera à atteindre certains objectifs (création d'emploi, ...), et à respecter certaines règles (Code des marchés publics, délai de réalisation, ...). Le porteur de projet devra renseigner des indicateurs qui permettront de vérifier l'atteinte de ces objectifs. La Commission européenne vérifiera que ces engagements ont été respectés.

PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER FSE

AUTORITÉ DE GESTION : CONSEIL RÉGIONAL

610 MILLIONS €

AXE 1 | RECHERCHE, INNOVATION, COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

103 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : augmenter la visibilité de la recherche guadeloupéenne en France et à l'étranger, favoriser les partenariats entre les entreprises et le monde de la recherche, accompagner les entreprises dans leurs projets de développement, en particulier les PME, soutenir le tourisme.

Exemples d'actions soutenues : Équipements scientifiques expérimentations solutions innovantes - montée en gamme des hôtels 3* - garanties d'emprunt.

AXE 2 | DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

53 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : réduire le fracture numérique. Augmenter l'offre et l'utilisation des produits et services numériques.

Exemples d'actions soutenues : déploiement du haut et très haut débit.

AXE 3 | TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE

49 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : accroître la part des énergies renouvelables - réduire la consommation d'énergie structurer une filière professionnelle de la construction durable.

Exemples d'actions soutenues : production énergies renouvelables, audits énergétiques des entreprises.

AXE 4 | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

13 MILLIONS D'EUROS

Objectif : réduire la vulnérabilité des bâtiments publics stratégiques et des écoles au risque sismique et aux phénomènes climatiques extrêmes.

Exemples d'actions soutenues : reconstruction d'établissements scolaires.

AXE 5 | ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL

143 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : réduire la pression des déchets sur l'environnement - préserver la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable - mise aux normes des stations et réseaux d'épuration - développer la fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux - maintenir et restaurer les continuités écologiques terrestre et marine.

Exemples d'actions soutenues : Plate-forme multifilières de traitement des déchets, construction de STEP, production eau potable.

AXE 6 | ACCESSIBILITÉ EXTERNE ET INTERNE DU TERRITOIRE

20 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : adapter l'infrastructure portuaire - développement de modes de transport alternatifs

Exemples d'actions soutenues : Guadeloupe Port Caraïbes.

AXE 7 | DÉVELOPPEMENT URBAIN

23 MILLIONS D'EUROS

Objectif : Améliorer le cadre de vie dans les quartiers urbains en difficulté.

Exemples d'actions soutenues : rénovation habitats insalubres.

AXE 8 | COMPENSATION DES SURCÔTS LIÉS À L'ULTRA PÉRIPHÉRIE ET AUX AUTRES HANDICAPS STRUCTURELS

98 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultrapériphérie, augmenter l'utilisation des transports aériens en soutenant les compagnies d'exploitation par la compensation des coûts de fonctionnement, accroître les capacités d'accueil de l'aéroport Pôle Caraïbes - réduire la vulnérabilité des lycées au risque sismique.

Exemples d'actions soutenues : Mise aux normes des lycées et collèges, investissement aéroport.

AXE 9 | CAPITAL HUMAIN

73 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : accroître l'accès à la formation qualifiante des demandeurs et des inactifs - élever le niveau de qualification - améliorer la connaissance des besoins en compétences des entreprises et du marché du travail - améliorer l'efficacité de l'offre de formation.

Exemples d'actions soutenues : Mobilité des apprentis - Formations Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

AXE 10 | INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES NEET (NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION ET NE SUIVENT PAS D'ÉTUDE) PAR L'ACCÈS À LA FORMATIONS

4 MILLIONS D'EUROS

Objectif : accroître le nombre de jeunes NEET qui accèdent à la formation et à l'apprentissage.

Exemples d'actions soutenues : chantiers d'insertion, mobilité.

AXE 11 | CAPACITÉS ADMINISTRATIVES

8 MILLIONS D'EUROS

Objectif : développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à la modernisation et l'efficacité.

Exemples d'actions soutenues : cellule d'ingénierie pour les collectivités.



PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER FSE

AUTORITÉ DE GESTION : ÉTAT (le FEDER géré par l'État concerne uniquement le territoire de Saint-Martin)

AUTORITÉ DE GESTION DÉLÉGUÉE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL (une partie de l'axe 3)

150 MILLIONS €

AXE 1 | SOUTENIR ET ACCOMPAGNER L'ACCÈS À L'EMPLOI

36 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, en particulier des jeunes, en renforçant et individualisant leur accompagnement ; Renforcer l'efficacité du service public de l'emploi (pôle emploi, missions locales, etc.) et aider les PME/TPE à recruter les salariés dont elles ont besoin.

Exemples d'actions qui pourront être soutenues : préparation à l'accès à l'emploi (bilan de compétences, stages en entreprises, etc.) ; accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ; soutien aux actions de formation et d'insertion professionnelles du RSMA ; formation des conseillers du service public de l'emploi à l'accompagnement des entreprises qui recrutent.

AXE 2 | ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS, LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

43 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : renforcer le dialogue social au sein des entreprises et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ; sécuriser les parcours professionnels des salariés les moins qualifiés ; permettre aux dirigeants d'entreprise de pérenniser leur activité et donc l'emploi ; aider les seniors à conserver leur emploi.

Exemples d'actions soutenues : formations des représentants des personnels et des chefs d'entreprise au dialogue social ; audit et conseil pour anticiper les mutations économiques au sein de l'entreprise ; reconversion et reclassement des salariés ; formation des dirigeants d'entreprise à la gestion et au management ; formation des seniors actifs.

AXE 3 | PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

57 MILLIONS D'EUROS

dont 41 millions gérés par le Conseil départemental sous forme de subvention globale

Objectifs : rapprocher de l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées (bénéficiaires du RSA, personnes en situation de précarité) ; réduire les inégalités et les discriminations ; renforcer l'efficacité des organismes en charge de l'inclusion sociale ; diminuer le taux d'illettrisme ; développer l'économie sociale et solidaire (ESS).

Exemples d'actions soutenues :

resocialisation ; remise à niveau (savoirs de base) et aide à la préparation d'un projet professionnel ; accompagnement des habitants des quartiers défavorisés (prévention de la délinquance, renforcement du lien social et intergénérationnel, développement des activités économiques, etc.) ; structuration en réseau des acteurs de l'inclusion sociale (organisation des assises de l'insertion, création d'une base de données, publication d'une lettre d'information, etc.) ; sormation des professionnels de l'ESS, accompagnement des projets innovants.

AXE 4 | LUTTER CONTRE L'ABANDON SCOLAIRE ET PROMOUVOIR L'ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE QUALITÉ POUR TOUS

8 MILLIONS D'EUROS

Objectifs : prévenir le décrochage scolaire ; Permettre le retour en milieu scolaire des jeunes « décrochés ».

Exemples d'actions soutenues : repérage des élèves en risque de décrochage ; lutte contre l'absentéisme scolaire ; accompagnement des parents ; ouverture de l'école sur son environnement (stages en entreprise, classes de découverte professionnelle, etc.).



ET POUR LES JEUNES ? LE PROGRAMME IEJ

16 MILLIONS + 4 MILLIONS
GÉRÉ PAR L'ÉTAT GÉRÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

Il intervient en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude (**NEET**). Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

IL FINANCE LES ACTIONS SUIVANTES :

- repérage des jeunes via les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- accompagnement personnalisé, notamment par l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation
- aide à l'insertion professionnelle par exemple par la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes,
- aide à la mobilité hors du territoire de Guadeloupe.

PROGRAMME INTERREG CARAÏBES

La Coopération Territoriale Européenne (CTE)

AUTORITÉ DE GESTION : CONSEIL RÉGIONAL

En collaboration avec les régions ultrapériphériques éligibles, les organisations internationales à vocation régionales, la Commission européenne ainsi que le réseau des ambassades.

65 MILLIONS € DE FEDER

Pour répondre aux enjeux partagés des territoires de la Grande Caraïbes (**plus de 40 pays**) en soutenant des projets de coopération fédérant un nombre important d'acteurs avec des retombées équitablement réparties.

2 VOLETS

- volet transfrontalier, auquel sont éligibles la Guadeloupe, la Martinique et les pays membres de l'OECD
- volet transnational, auquel sont éligibles la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Martin et les autres territoires de la Grande Caraïbe

6 GRANDES THÉMATIQUES

4 AXES COMMUNS AUX DEUX VOLETS DU PROGRAMME

- Axe 1 :** Renforcer la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois
- Axe 2 :** Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels
- Axe 3 :** Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe
- Axe 4 :** Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique

2 AXES SPÉCIFIQUES

- Axe 5 :** Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (*volet transfrontalier*)
- Axe 6 :** Renforcer le capital humain (*volet transnational*)



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL GUADELOUPE (PDRG) FEADER

AUTORITÉ DE GESTION : CONSEIL RÉGIONAL

171 MILLIONS €

MESURE 1 | TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET
ACTIONS D'INFORMATION

3.2 MILLIONS D'EUROS

MESURE 2 | SERVICES DE CONSEIL, D'AIDE À
LA GESTION AGRICOLE ET DE REM-
PLACEMENT SUR L'EXPLOITATION

10.8 MILLIONS D'EUROS

MESURE 3 | SYSTÈMES DE QUALITÉ
APPLICABLES AUX PRODUITS
AGRICOLES ET AUX DENRÉES
ALIMENTAIRES

0.2 MILLIONS D'EUROS

MESURE 4 | INVESTISSEMENTS PHYSIQUES
EN FAVEUR DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES, DES INDUSTRIES
AGRO- ALIMENTAIRES ET DES
INFRASTRUCTURES DANS LE
SECTEUR AGRICOLE
ET FORESTIER

89 MILLIONS D'EUROS

MESURE 5 | RECONSTITUTION DU POTENTIEL
DE PRODUCTION
ENDOMMAGÉ PAR DES
CATASTROPHES NATURELLES
ET MESURES DE PRÉVENTION

1,5 MILLIONS D'EUROS

MESURE 6 | AIDES À L'INSTALLATION ET AU
DÉVELOPPEMENT DES
EXPLOITATIONS AGRICOLES ET
DES ENTREPRISES

13 MILLIONS D'EUROS

MESURE 7 | SERVICES DE BASE ET RÉNOVATION
DES VILLAGES DANS
LES ZONES RURALES

8 MILLIONS D'EUROS

MESURE 8 | INVESTISSEMENT DANS LE
DÉVELOPPEMENT DES ZONES
FORESTIÈRES ET AMÉLIORATION DE
LA VIABILITÉ DES FORÊTS
ET DES ENTREPRISES

2 MILLIONS D'EUROS



MESURE 10 | MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

10 MILLIONS D'EUROS

MESURE 11 | AGRICULTURE BIOLOGIQUE

0,8 MILLIONS D'EUROS

MESURE 12 | INDEMNITÉS POUR LES TERRES AGRICOLES INCLUSES DANS LES PLANS DE GESTION DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES

0.4 MILLIONS D'EUROS

MESURE 13 | PAIEMENT EN FAVEUR DES ZONES SOUMISES À CONTRAINTES NATURELLES OU À AUTRES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES (ICHN)

5 MILLIONS D'EUROS

MESURE 16 | COOPÉRATION

11 MILLIONS D'EUROS

MESURE 19 | SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL LEADER

9 MILLIONS D'EUROS

Une démarche spécifique :

L'APPROCHE LEADER

LEADER « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale » est une approche multipartenariale et ascendante fondée sur une large participation d'acteurs publics et privés qui définissent ensemble la stratégie de développement d'un territoire.

Le programme LEADER est porté par une structure appelée le groupe d'action locale (GAL) qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets mais aussi l'animation et l'évaluation du programme.

PROGRAMME FEAMP

VOLET RÉGIONAL

9 MILLIONS €

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, géré par l'Etat et le Conseil Régional, soutient le développement de projets visant à :

- Conforter des productions alimentaires de qualité
- Augmenter la compétitivité des entreprises : modernisation des navires et des installations aquacoles, installations des jeunes marins pêcheurs et des jeunes aquaculteurs
- Insérer la pêche et l'aquaculture dans leur environnement territorial (meilleure connaissance des milieux, acceptabilité de l'aquaculture)

IL S'AGIT, POUR LE VOLET RÉGIONAL, À TRAVERS

27 MESURES :

D'ACCOMPAGNER LA FILIÈRE PÊCHE

- SERVICES DE CONSEIL
- DIVERSIFICATION ET NOUVELLES FORMES DE REVENU
- AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE POUR LES JEUNES PÊCHEURS
- SANTÉ ET SÉCURITÉ
- LIMITATION DE L'INCIDENCE DE LA PÊCHE SUR LE MILIEU MARIN ET ADAPTATION DE LA PÊCHE À LA PROTECTION DES ESPÈCES
- EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (2 MESURES : MOTORISATION, INVESTISSEMENTS À BORD HORS MOTORISATION / AUDITS ET PROGRAMMES)
- VALEUR AJOUTÉE, QUALITÉ DES PRODUITS ET UTILISATION DES CAPTURES NON DÉSIRÉES

DE POURSUIVRE LA MODERNISATION DES PORTS (2 MESURES)

- PORTS DE PÊCHE, SITES DE DÉBARQUEMENT, HALLES DE CRIÉE ET ABRIS

DE DÉVELOPPER L'AQUACULTURE

- INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN AQUACULTURE (3 MESURES)
- SERVICES DE GESTION, REMPLACEMENT ET CONSEILS POUR LES EXPLOITATIONS AQUACOLES
- PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN ET DE LA MISE EN RÉSEAU EN AQUACULTURE/MISE EN RÉSEAU
- AUGMENTATION DU POTENTIEL DES SITES AQUACOLES/INSTALLATION ET INFRASTRUCTURES ET ACTIONS POUR ÉVITER LES DOMMAGES ET DÉTECTION DES MALADIES ET MORTALITÉS
- INSTALLATION EN AQUACULTURE - RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- D'AIDER À LA COMMERCIALISATION
- MESURES DE COMMERCIALISATION/PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA VALEUR AJOUTÉE
- D'AIDER À LA TRANSFORMATION
- TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

20 MILLIONS €

Plan de compensation des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, la production aquacole, la transformation et la commercialisation de ces produits.

POUR MIEUX COMPRENDRE

AUTORITÉ DE GESTION :

autorité publique (Etat et conseil régional) responsable de la mise en œuvre des fonds européens et du contrôle de l'utilisation de ces fonds.

ORGANISME INTERMÉDIAIRE AVEC SUBVENTION GLOBALE :

autorité publique (conseil régional, conseil départemental) à laquelle est confiée la gestion d'une partie des fonds européens et qui les administre sous le contrôle de l'autorité de gestion

COMITÉ DE SUIVI (CS) :

Le comité de suivi est l'instance de pilotage stratégique des programmes européens. Prévu par le règlement européen, il se réunit une à deux fois par an. Il réunit l'ensemble des partenaires régionaux (Etat, collectivités, représentants économiques et sociaux).

COMITE RÉGIONAL UNIQUE DE PROGRAMMATION (CRUP) :

le CRUP est une instance partenariale qui décide l'attribution des subventions européennes.

PRÉ COMITÉ DE PROGRAMMATION :

le pré comité est une instance d'expertise par fonds qui rend un avis sur les aspects techniques, économiques et financiers des opérations présentées.

PROGRAMME OPÉRATIONNEL (PO) :

document approuvé par la Commission Européenne, composé d'un ensemble cohérent d'axes prioritaires comprenant des mesures pluriannuelles ; pour sa réalisation il est possible de recourir à un ou plusieurs Fonds.

SERVICE INSTRUCTEUR :

en lien avec le maître d'ouvrage, il analyse la qualité du projet, rend un avis au comité de programmation et suit la réalisation du projet lorsque celui-ci a été programmé.

CELLULE PARTENARIALE EUROPE :

elle est le guichet unique de dépôt des demandes d'aides européennes et produit des données et documents à transmettre aux différentes autorités nationales et européennes. Elle oriente les dossiers déposés vers les différents services en charge de leur instruction.

LES CONTACTS EUROPÉENS EN GUADELOUPE

CELLULE PARTENARIALE EUROPE

Rue Victor Hugues - 97 100 BASSE-TERRE
05 90 99 28 28

CONSEIL RÉGIONAL DE GUADELOUPE

Avenue Paul Lacavé - Petit Paris
97 109 BASSE-TERRE Cedex

■ DIRECTION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET DE LA COOPÉRATION

05 90 80 41 17

■ DIRECTION DU TOURISME, DES TRANSPORTS ET DU DÉSENCLAVEMENT NUMÉRIQUE

05 90 80 40 26

■ DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DES INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

05 90 80 41 23

■ DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

05 90 80 40 40 - poste 42-91

■ DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

05 90 80 40 40 - poste 42-74

■ DIRECTION DE L'EMPLOI, DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

05 90 80 40 40 - poste 43 -18 ou 43-19

■ DIRECTION DE L'AGRICULTURE, LA PÊCHE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

05 90 80 41 26

■ DIRECTION DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE CONJOINT

05 90 47 06 00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE GUADELOUPE

Boulevard Félix-Éboué
97109 BASSE-TERRE

■ DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, EUROPÉENNES ET DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

05 90 99 76 20

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Service FSE
Rue des archives- Bisdary
97113 GOURBEYRE
05 90 80 50 26 ou 05 90 80 50 28

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Jardin botanique-Circonvallation
97100 BASSE-TERRE
05 90 99 09 09

DIRECTION DE LA MER

20, rue Henri-Becquerel
BP 2466
97085 Jarry Cedex
05 90 41 95 50

www.europe-guadeloupe.fr

